

## SECTION 1: IDENTIFICATION

### 1.1 TITULAIRE OU TITULAIRE RESPONSABLE

Nom de l'entreprise		N° d'intervenant	%		
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Nom	Prénom	N° d'intervenant	%		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Adresse (numéro, rue ou route rurale)		App.	Ville, village ou municipalité		
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse de courrier électronique					
<input type="text"/>					

### 1.2 REPRÉSENTANT DU TITULAIRE

Nom de l'entreprise		N° d'intervenant			
<input type="text"/>		<input type="text"/>			
Nom	Prénom	N° d'intervenant			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Adresse (numéro, rue ou route rurale)		App.	Ville, village ou municipalité		
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse de courrier électronique					
<input type="text"/>					

## SECTION 2 : LOCALISATION DU OU DES DROITS EXCLUSIFS D'EXPLORATION DÉSIGNÉS

(C) canton, (P) paroisse, (S) seigneurie et (F) feuillet SNRC

C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## SECTION 3 : ENTENTE ENTRE TITULAIRES CONCERNANT LES LIMITES DE TITRES À SUBSTITUER

Sur la carte des titres miniers du Ministère, un ou des titres miniers détenus par un tiers sont-ils situés à moins de 400 mètres des titres que vous voulez substituer?

Oui. Combien de titulaires, autres que vous, détiennent des droits exclusifs d'exploration situés à moins de 400 mètres de votre propriété?

Le ou les titulaires des titres situés à moins de 400 mètres de votre propriété acceptent-ils la localisation de vos droits exclusifs d'exploration telle qu'elle est indiquée sur la carte des titres miniers du Ministère?

- Oui. Vous devez joindre à la présente demande un document sommaire à cet effet. Chaque document doit être signé par le titulaire concerné.
- Non. Vous devez conclure et signer une entente avec chacun des titulaires et l'annexer à la demande.  
(Vous pouvez utiliser le formulaire intitulé « Entente entre titulaires de droits miniers sur les limites de titres à convertir ou à substituer ».)

## SECTION 4 : RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Comment désirez-vous que les excédents de crédits de travaux soient répartis? *Cocher la case appropriée.*

- entre tous les droits exclusifs d'exploration désignés sur carte  
*\*Par défaut, les excédents seront répartis entre tous les nouveaux droits exclusifs d'exploration désignés sur carte de façon proportionnelle à leur superficie.*
- selon la localisation réelle des travaux  
*\*La répartition des excédents doit être fournie par le titulaire et tenir compte de la localisation réelle des travaux.*

